



France Nature
Environnement

Pays de la Loire

BIODIVERSITÉ ET PROJET FERROVIAIRE, COMMENT INTÉGRER LES GRANDS ENJEUX ÉCOLOGIQUES ?

FNE Pays de la Loire

Xavier METAY

18 novembre 2014 – Redon



FNE et LNOBPL, quels liens ?

Le mouvement associatif lié à France Nature Environnement, un mouvement acteur de la concertation public

Les associations liées à FNE sont concernées par les projets de liaisons ferroviaires Bretagne – Pays de la Loire

FNE Pays de la Loire : **Fédération régionale** d'associations de protection de la nature et de l'environnement

Le débat public, une étape clé

Études préalables au débat public

= études d'opportunité et de caractéristiques générales du projet

Principe : Évitement des zones à enjeux de biodiversité.

Pour les associations de protection de la nature et de l'environnement, c'est le **stade clé** qui permet d'éviter les zones à fort enjeu.



Rappel des principaux impacts d'un grand projet ferroviaire sur la biodiversité

- **Les effets directs** : la **destruction**, la **perturbation** et la **fragmentation** des habitats naturels et semi-naturels, la destruction, la perturbation et le **dérangement** d'individus d'espèces végétales ou animales et l'isolement de leurs populations, la modification du régime hydraulique, des **atteintes au paysage** et **aux fonctionnalités des écosystèmes**, ainsi qu'aux services éco-systémiques afférents.
- **Les effets indirects** : conséquences des opérations de réorganisation foncière, développement local de l'urbanisation boosté par cette nouvelle infrastructure de transport, conséquences de mesures compensatoires aux implantations inadaptées (ex : boisement sur espace naturel riche, ...)

Rappel des principaux impacts d'un grand projet ferroviaire sur la biodiversité

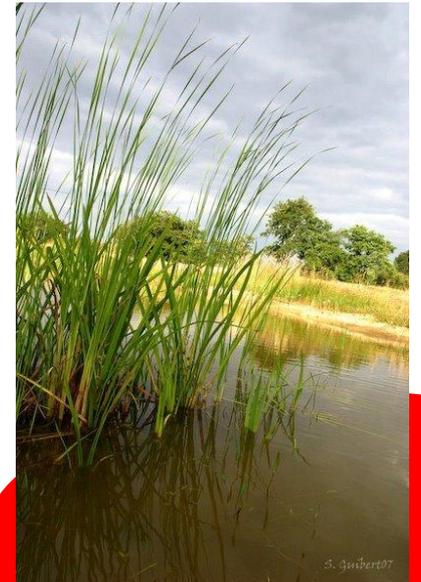
- **Les effets temporaires et permanents** : Pour un même projet, les effets peuvent être temporaires (dégradation d'habitats ou perturbation d'espèces en phase de chantier) ou permanents (perte d'habitats correspondant aux emprises, conduisant à la rupture des continuums écologiques ou induits suite aux opérations d'aménagement foncier).
- **Les effets cumulés** : c'est le résultat de l'addition et de l'interaction de plusieurs effets directs et indirects générés par une même infrastructure ou par plusieurs projets d'aménagement dans le temps et l'espace et pouvant conduire à des changements brusques ou progressifs des milieux.

Une prise en compte de l'environnement primordiale

Un projet de territoire comme une liaison nouvelle sera durable et acceptable, c'est-à-dire, **optimisé du point de vue écologique, économique et social**, s'il s'intègre dans son cadre naturel, donc s'il intègre les attentes des acteurs locaux et l'enjeu biodiversité dès les premières réflexions du projet.



Crédit : J. Amadeuf et S. Guibert



Une prise en compte de l'environnement primordiale

Les principes de prise en compte de la biodiversité une fois la décision sociétale prise :

- **éviter les atteintes irréversibles** à la biodiversité,
- **réduire l'empreinte environnementale** des infrastructures,
- **assurer leur transparence écologique**.



Travaux LGV Le Mans – Rennes
2014

Pour un transport ferroviaire durable, que doit-on prendre en compte ?

Gaz à effet de serre

Tout projet de liaison nouvelle a des incidences sur l'environnement et sur la santé des populations avoisinantes : émission de GES induit et contribution au changement climatique, émissions de polluants, bruit.

A prendre en compte : la « propreté » /impact carbone de l'électricité : la production de cette énergie n'est jamais faite sans générer des émissions de CO2 ou de déchets dangereux.

Nuisance sonore

Plusieurs types d'impacts :

- Sanitaires : mauvaise qualité du sommeil avec pour conséquence une augmentation du stress, des pertes de vigilance, ...
- Dégradation du cadre de vie
- Perte du revenu locatif

Pour un transport ferroviaire durable, que doit-on prendre en compte ?

Biodiversité

Quelles sont les **aires protégées** qui sont concernées directement et indirectement par le projet LNOBPL ?

Le projet LNOBPL concerne-t-il des **zones à enjeux écologiques non référencées et/ou des habitats naturels ou des habitats d'espèces susceptibles d'abriter des espèces protégées, menacées et/ou déterminantes** ?

Le projet LNOBPL respecte-t-il les **continuités écologiques** des territoires traversés ?

Milieus Physiques

Le projet LNOBPL intègre-t-il l'ensemble des **enjeux liés à la ressource en eau en particulier les zones humides** ?

Dans quelle mesure le projet LNOBPL entame-t-il **les potentialités agricoles de demain** ?

Quels sont les **enjeux prioritaires pour les massifs forestiers** concernés par le projet LNOBPL ?

Stratégie Éviter – Réduire – Compenser (ERC)

Le maître d'ouvrage doit **éviter** au maximum tout impact environnemental lors de la construction du projet d'infrastructure.

Si l'étude d'impact démontre qu'il en existera, le maître d'ouvrage doit les **réduire** au maximum.

S'il n'arrive pas à les réduire et qu'il existe donc des impacts résiduels, le maître d'ouvrage se voit dans l'obligation de **compenser** ces impacts.

Transparence et bonne intelligence :

Le contenu des études, les hypothèses et les calculs scientifiques permettant de calculer les impacts, l'effet de leur réduction et le calcul de leur compensation doivent être communiqués au grand public.

Mettre au même niveau les facteurs économiques, sociaux et environnementaux :

= obtenir une infrastructure de transport la plus efficiente,

= Répondre aux besoins des territoires parcourus et **avoir l'impact environnemental le plus faible.**



76 ter rue Lionnaise
49100 ANGERS

Tél : 02 53 61 10 34

contact@fne-pays-de-la-loire.fr

www.fne-pays-de-la-loire.fr



Merci de votre attention !

